

N° 45  
**SÉNAT**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

25 janvier 2018

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'accord entre le **Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili** relatif à l'emploi rémunéré des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque **État** dans l'autre et de l'accord entre le **Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie** relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque **État** dans l'autre.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 164 (2016-2017), 220 et 221 (2017-2018).

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili relatif à l'emploi rémunéré des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre, signé à Paris le 8 juin 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

### **Article 2**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre, signé à Paris le 9 novembre 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 janvier 2018.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) Voir les documents annexés au projet de loi n° 164 (2016-2017).